

RÉUNION DU CONSEIL
1^{er} MAI 2017

Lundi, le 1^{er} jour du mois de mai 2017, une séance ordinaire des membres du conseil de la Municipalité de Saint-Prosper-de-Champlain est tenue à la salle Honoré-Lacerte (371, rue de l'Église, Saint-Prosper-de-Champlain), à compter de 19 heures 30, à laquelle sont présents :

Mme Andrée Perron, conseillère;
Mme Chantal Dansereau, conseillère;
M. Michel Croteau, conseiller;
M. Michel Grosleau, maire;
M. Richard Tessier, conseiller;
Mme Thérèse Gravel, conseillère;

Est absent :

M. Louis-Philippe Gravel, conseiller;

Formant quorum sous la présidence du maire Michel Grosleau.

ASSISTAIT ÉGALEMENT À LA RÉUNION

La directrice générale et secrétaire-trésorière, Mme Francine Masse.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

2. PRÉSENTATION DE L'ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Présentation de l'ordre du jour
3. Approbation du procès-verbal de la séance régulière du 3 avril 2017
4. Approbation des comptes et salaires
5. Compte-rendu des dossiers des élus
6. Affaires nouvelles
 - 6.1. ADMINISTRATION GÉNÉRALE
 - a) Dépôt du rapport financier 2016
 - b) Approbation des documents cadastraux
 - c) Appui à la MRC des Chenaux pour déclarer sa compétence en matière de logement social
 - d) Congrès ADMQ - Autorisation de dépense
 - e) Formation - Organisation d'une élection municipale
 - f) Aménagement paysager - Entretien
 - 6.2. SÉCURITÉ PUBLIQUE
 - 6.3. TRANSPORT
 - a) Balayage de rues
 - b) Reddition de compte pour le programme d'aide à l'entretien du réseau routier 2016
 - 6.4. HYGIÈNE DU MILIEU
 - a) Inspection du drain français - Édifice Flore et Irène Gagnon
 - 6.5. AMÉNAGEMENT ET URBANISME
 - a) Panneau d'entrée de la municipalité

6.6. LOISIR ET CULTURE

- a) Compensation financière pour la Coordonnatrice de la bibliothèque Livresque

6.7. AUTRES

- a) Demande de la FADOQ de Saint-Prosper pour l'utilisation d'un terrain

6.8. CORRESPONDANCES

6.9. Période de questions relatives aux sujets de la séance

6.10. Période de questions diverses

6.11. Clôture de la séance

2017-05-71

3. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU 3 AVRIL 2017

Il est proposé par Thérèse Gravel et résolu à l'unanimité des voix des conseillers :

D'approuver le procès-verbal de la séance régulière du 3 avril 2017.

Vote demandé par Michel Grosleau

Adoptée

2017-05-72

4. APPROBATION DES COMPTES ET SALAIRES

Il est proposé par Richard Tessier et résolu à l'unanimité des voix des conseillers :

QUE les comptes et salaires suivants soient approuvés : les prélèvements portant les numéros 2195 à 2207 inclusivement, pour une somme globale de 84 238,82 \$. Les comptes à payer portant les numéros 9344 à 9384 inclusivement et totalisant la somme de 43 047,15 \$. Les listes sont conservées aux archives de la Municipalité, dans un cahier spécial prévu à cet effet comme faisant partie intégrante du présent procès-verbal.

Vote demandé par Michel Grosleau

Adoptée

5. COMPTE-RENDU DES DOSSIERS DES ÉLUS

Aucun compte-rendu.

6. AFFAIRES NOUVELLES

6.1 ADMINISTRATION GÉNÉRALE

6.1.a) DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER 2016

Dépôt du rapport financier et du rapport du vérificateur au 31 décembre 2016.

2017-05-73

6.1.b) APPROBATION DES DOCUMENTS CADASTRAUX

CONSIDÉRANT le dépôt de projet du nouveau plan cadastral pour la municipalité de Saint-Prosper-de-Champlain;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Michel Croteau et résolu à l'unanimité des voix des conseillers :

D'approuver le plan cadastral tel que présenté;

D'autoriser la directrice générale à signer tous les documents requis.

Vote demandé par Michel Grosleau

Adoptée

2017-05-74

6.1.c) APPUI À LA MRC DES CHENAUX POUR DÉCLARER SA COMPÉTENCE EN MATIÈRE DE LOGEMENT SOCIAL

CONSIDÉRANT l'entrée en vigueur des dispositions de la Loi modifiant diverses dispositions législatives en matière municipale concernant notamment le financement politique (2016, ch. 17) qui concernent le regroupement des Offices municipaux d'habitation (OMH);

CONSIDÉRANT que l'échéance prévue pour les éventuels regroupements des Offices municipaux d'habitation est le premier juin 2017 et qu'au-delà de cette date, le gouvernement peut adopter un décret ayant pour effet de réduire le nombre d'OMH au Québec en faveur de la constitution d'offices municipaux d'habitation issus de la fusion d'offices municipaux existants;

CONSIDÉRANT qu'à une rencontre des OMH du territoire de la MRC des Chenaux, tenue le 13 mars 2017, les participants ont unanimement manifesté le souhait de voir constituer un OMH régional sous l'égide de la MRC des Chenaux une fois que cette dernière aura complété le processus prévu par la loi pour la déclaration de sa compétence en matière de logement social;

CONSIDÉRANT que le processus de regroupement prévoit plusieurs activités normalisées, sous la supervision de la Société d'habitation du Québec;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Saint-Prospère-de-Champlain ne compte aucun logement de type HLM;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Andrée Perron et résolu à l'unanimité des voix des conseillers :

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Prospère-de-Champlain soit favorable à la déclaration de compétence de la Municipalité régionale de comté des Chenaux en matière de logement social selon les dispositions des articles 678.0.2.1 et suivants du Code municipal afin que soit établi un Office municipal d'habitation régional sous l'égide de la MRC.

Vote demandé par Michel Grosleau

Adoptée

2017-05-75

6.1.d) CONGRÈS ADMQ - AUTORISATION DE DÉPENSE

Il est proposé par Chantal Dansereau et résolu à l'unanimité des voix des conseillers :

D'autoriser la directrice générale Mme Francine Masse, à assister au congrès de l'Association des directeurs municipaux du Québec, qui se déroulera à Québec les 14, 15 et 16 juin 2017, au coût de 519,00 \$, taxes non incluses. Les frais de séjour et de déplacement lui seront remboursés.

Vote demandé par Michel Grosleau

Adoptée

2017-05-76

6.1.e) FORMATION - ORGANISATION D'UNE ÉLECTION MUNICIPALE

Il est proposé par Thérèse Gravel et résolu à l'unanimité des voix des conseillers :

D'autoriser la directrice générale Mme Francine Masse, à assister à la formation concernant l'organisation d'une élection municipale, qui se tiendra à Québec les 29 et 30 mai 2017. Aucuns frais ne sont exigés pour cette formation. Les frais de séjour et les frais de déplacement lui seront remboursés.

Vote demandé par Michel Grosleau

Adoptée

2017-05-77

6.1.f) AMÉNAGEMENT PAYSAGER - ENTRETIEN

Il est proposé par Richard Tessier et résolu à l'unanimité des voix des conseillers :

DE renouveler l'embauche de Madame Claudine Cossette pour l'entretien paysager pour l'été 2017.

Vote demandé par Michel Grosleau

Adoptée

6.2 SÉCURITÉ PUBLIQUE

6.3 TRANSPORT

2017-05-78

6.3.a) BALAYAGE DE RUES

CONSIDÉRANT qu'il faut procéder au balayage de certaines rues dans la municipalité;

CONSIDÉRANT les deux soumissions reçues:

Gestion Jocelyn Trépanier de Hérouxville

Balai aspirateur avec opérateur - 120,00 \$ heures (temps calculé à partir de Hérouxville).

Balai mécanique avec opérateur sans ramassage - 110,00 \$ heure.

Les Entreprises Trema de Québec

Balai aspirateur avec opérateur: 119,00 \$ heure (temps calculé à partir de Québec, allé-retour).

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Chantal Dansereau et résolu à l'unanimité des voix des conseillers :

D'accepter la soumission de Gestion Jocelyn Trépanier de Hérouxville telle que présentée.

D'autoriser la directrice générale à signer tous les documents requis avec la compagnie Gestion Jocelyn Trépanier.

Vote demandé par Michel Grosleau

Adoptée

2017-05-79

6.3.b) REDDITION DE COMPTE POUR LE PROGRAMME D'AIDE À L'ENTRETIEN DU RÉSEAU ROUTIER 2016

CONSIDÉRANT que le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports a versé une compensation de 78 019,00 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année 2016;

CONSIDÉRANT que les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Michel Croteau et résolu à

l'unanimité des voix des conseillers :

QUE la Municipalité de Saint-Prosper-de-Champlain informe le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports, de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2, ainsi que les éléments des ponts situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

Vote demandé par Michel Grosleau

Adoptée

6.4 HYGIÈNE DU MILIEU

2017-05-80

6.4.a) INSPECTION DU DRAIN FRANÇAIS - ÉDIFICE FLORE IRÈNE GAGNON

CONSIDÉRANT les soumissions reçues pour procéder à l'inspection du drain français situé autour de l'édifice Flore Irène Gagnon, soient;

Plomberie Mont-Carmel inc.

Un homme, 79,00 \$ heure payé du bureau au bureau
Frais de location pour la caméra : 75,00 \$
Machine à pression : 85,00 \$ (au besoin)
Localisateur : 55,00 \$ (au besoin)

Can-Explore inc.

Mobilisation et démobilitation : 320,00 \$ (forfaitaire)
Taux horaire terrain : 165,00 \$ heure

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Chantal Dansereau et résolu à l'unanimité des voix des conseillers :

D'accepter la soumission de Plomberie Mont-Carmel inc. de Shawinigan telle que présentée.

D'autoriser la directrice générale à signer tous les documents requis avec la compagnie Plomberie Mont-Carmel inc.

Vote demandé par Michel Grosleau

Adoptée

6.5 AMÉNAGEMENT ET URBANISME

2017-05-81

6.5.a) PANNEAU D'ENTRÉE DE LA MUNICIPALITÉ

Il est proposé par Thérèse Gravel et résolu à l'unanimité des voix des conseillers :

D'autoriser la dépense pour la fabrication et l'achat de trois panneaux d'entrée de la municipalité pour un coût approximatif de 5 000,00 \$ plus les taxes;

D'autoriser la directrice générale à signer tous les documents requis avec la compagnie SignoPlus.

Vote demandé par Michel Grosleau

Adoptée

6.6 LOISIR ET CULTURE

2017-05-82

6.6.a) COMPENSATION FINANCIÈRE POUR LA COORDONNATRICE DE LA BIBLIOTHÈQUE LIVRESQUE

CONSIDÉRANT les responsabilités, le travail et les nombreuses heures de volontarisme effectuées par la Coordonnatrice de la bibliothèque Livresque;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Andrée Perron et résolu à l'unanimité des voix des conseillers :

D'accorder une compensation financière à la coordonnatrice de la bibliothèque Livresque, Madame Johanne Racine, au montant de 1 500.00 \$, pour l'année en cours.

Vote demandé par Michel Grosleau

Adoptée

6.7 AUTRES

2017-05-83

6.7.a) DEMANDE DE LA FADOQ DE SAINT-PROSPER POUR L'UTILISATION D'UN TERRAIN

CONSIDÉRANT la demande de Mme Nicole Baril, au nom de la FADOQ de Saint-Prospér, pour l'utilisation du terrain situé en face de l'édifice Flore Irène Gagnon, afin d'y tenir des parties de pickleball durant la saison estivale;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Chantal Dansereau et résolu à l'unanimité des voix des conseillers :

DE ne pas acquiescer à cette demande.

Vote demandé par Michel Grosleau

Adoptée

6.8 CORRESPONDANCES

6.9 PÉRIODE DE QUESTIONS RELATIVES AUX SUJETS DE LA SÉANCE

6.10 PÉRIODE DE QUESTIONS DIVERSES

2017-05-84

6.11 CLÔTURE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Thérèse Gravel et résolu à l'unanimité des voix des conseillers :

DE clore la séance à 20 h 20.

Vote demandé par Michel Grosleau

Adoptée

En signant ce procès-verbal, le maire atteste qu'il est réputé avoir signé toutes les résolutions de ce procès-verbal.

Michel Grosleau
Maire

Francine Masse
Directrice générale et
secrétaire-trésorière